

PRIX CINEMARMAILLES 2019



ENVOYEZ-NOUS VOS FILMS
AVANT LE 15 AVRIL 2019

Inscription et règlement
www.lalaternemagique.net



LA LANTERNE
MAGIQUE
Le cinéma qui vous éclaire !

PRIX CINEMARMAILLES

- 2019 -

La Lanterne magique, organise cette année la 21^{me} édition du festival Cinémarmaïlles, qui se déroulera du vendredi 10 au dimanche 12 mai 2019. A travers cet événement, l'association poursuit son objectif de faire découvrir aux jeunes spectateurs une programmation cinématographique de qualité.

Dans le cadre de cette édition 2019, **LE PRIX CINEMARMAILLES** est de nouveau remis en jeu.

Conditions de participation :

- Etre âgé de 6 à 18 ans :
Les participants mineurs devront faire compléter l'autorisation parentale fournie en annexe 2.
- Les participants pourront concourir seul ou en groupe dans l'une de ces catégories, en fonction de leur âge :
 - **Catégorie « TITE BOBINE »** : film réalisé par des enfants de 6 à 12 ans
 - **Catégorie « TI CLAP »** : film réalisé par des adolescents de 12 à 18 ans
- Ils pourront avoir reçu l'aide d'un adulte (professionnel de la vidéo, enseignant, parents etc...) dans la réalisation de leur film.
- Les participants s'engagent à être présents lors de la soirée de clôture du festival Ciné-marmaïlles - le dimanche 12 mai - en cas de nomination.

Critères d'éligibilité des films :

- Les films pourront être réalisés sous forme de documentaire, clip, animation...
- La durée de la vidéo ne devra pas excéder 10 minutes, générique inclus.
- Seuls les films réalisés après 2014 pourront concourir.

- Les vidéos devront être fournies en format DVD ou fichier numérique au format .avi, mp4 ou .mov
- La Lanterne Magique se réserve le droit d'exclure tout film comportant des scènes de violences, discriminatoires, pornographiques, prosélytes ou sectaires.

Sélection :

La sélection est effectuée par un jury composé de professionnels de la culture, qui décerneront le prix « TITE BOBINE » et « TIT CLAP » :

- **Eva LOVA** : Productrice de films d'auteurs malgaches à Endemika films
- **Arnauld BOULARD** : Producteur et fondateur des studios « Gao Shan Pictures »
- **Edy PAYET** : Délégué général de l'Agence Film Réunion

Les deux films primés seront diffusés lors de la cérémonie de clôture du festival Cinémarmailles à Saint-Denis, le dimanche 12 mai 2019.

Inscription :

Les inscriptions au concours sont gratuites. Elles pourront s'effectuer à partir du 6 février 2019.

Pour valider l'inscription, le participant devra fournir son dossier de candidature composé des éléments suivants :

- La fiche d'inscription (fournie en Annexe 1)
- Le DVD ou fichier numérique du film
- Un exemplaire du règlement signé et précédé de la mention « Lu et approuvé » par tous les participants majeurs au film.
- Les autorisations parentales pour tous mineurs participants au film (fournie en Annexe 2)

Date limite d'inscription :

Les participants ont jusqu'au 15 avril 2019 à 17h00 pour déposer leur candidature. Ils peuvent également l'envoyer jusqu'à cette date limite (cachet de la poste faisant foi et sachant que les frais d'envois sont à leur charge) à l'adresse suivante :

LA LANTERNE MAGIQUE
Prix Cinémarmailles
78 bis, allée des Saphirs
97400 - Saint-Denis

Engagement du participant :

Les participants devront s'assurer de la libre utilisation d'une œuvre (image, musique, et son) apparaissant dans le film ou s'acquitter de tous droits y afférant. La Lanterne Magique ne pourra être tenue pour responsable en cas contraire.

A l'issue de la projection, les participants des films sélectionnés donnent leur accord, à titre gracieux, afin que la totalité de leur réalisation puisse être utilisée gratuitement (projections dans les établissements scolaires ou dans les médias) pour une durée de deux ans.

Toute pièce manquante dans le dossier de candidature, ainsi que le non-respect de ce règlement pourront entraîner la disqualification du film au concours.

Signatures de tous les représentants précédées de la mention « Lu et approuvé »

Faits à, le

ANNEXE 1 : FICHE D'INSCRIPTION

CATEGORIE (Cocher la case utile) : INSTITUTION PARTICULIER

Titre du film :

Genre :

Nombre de participants : Adultes : Mineurs :

Conditions de réalisation :

Les enfants ont-ils moins de 18 ans ?

Combien de temps avez-vous mis pour réaliser ce film :

Les parents ont-ils participé ? Oui Non

Des professionnels de l'audiovisuel ont-ils participé ? Oui Non

Si oui, par quels moyens ?

.....

Résumé :

.....

.....

.....

Durée :

Structure / Nom du représentant :

.....

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

Téléphone : ____/____/____/____/____ Fax : ____/____/____/____/____

Responsable du groupe :

Fonction : Tél : ____/____/____/____/____

E-mail :@.....


Date de réalisation

ANNEXE 2 : AUTORISATION POUR LES MINEURS

Je soussigné(e), Madame ou Monsieur :

Demeurant

.....
.....
.....

 Domicile : ____/____/____/____/____

 Portable : ____/____/____/____/____

Autorise mon enfant :

Né(e) le : à

A participer au concours vidéo « PRIX CINEMARMAILLES » organisé par La Lanterne Magique.

J'accepte l'utilisation et l'exploitation non commerciale de son image ou celle de mes biens, et notamment leur projection publique, ainsi que leur reproduction sur quelque support que ce soit.

Déclare avoir pris connaissance et accepte le règlement « PRIX CINEMARMAILLES »

Fait à le

Signature (nom, prénom)

**DOSSIER A REMETTRE AU PLUS TARD
LE 15 AVRIL 2019**